

L'an deux mil douze, le premier juin à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune d'Exireuil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Exireuil, sous la présidence de M. BILLEROT Jérôme, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Pour les délibérations 1 à 8 et 10 à 11

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 12

Pour la délibération 9

Nombre de présents : 12 (M. SABOURIN ne vote pas étant impliqué personnellement par ces délibérations)

Nombre de votants : 11

Date de la convocation : 23 mai 2012

Présents : BILLEROT Jérôme, SIMONNET Christophe, GUYON Sophie, SABOURIN Jean-Luc, AUVRAY Laetitia, CHAUVET Lucette, FOURNIER Daniel, GRIGNON Maryse, LUTTIAU François, RUSSEIL Stéphane, SEIGNEURET Jean-Luc, VIVIER Sylvie.

Excusés : BERNARD Sylvie, DOMINEAU Samuel, MOTILLON Pascal

Secrétaire de séance : AUVRAY Laëtitia

Procès-verbal de la réunion du 27 avril 2012 : est adopté à l'unanimité.

I – Délibérations

2012-06-01 : Convention de mise à disposition de l'Etat pour l'instruction des demandes de permis de construire et de déclarations préalables relatives à l'occupation des sols

Suite à la rencontre entre Madame VERSABEAU de la DDT et Monsieur le Maire le 13 mars dernier, la DDT propose un avenant à la convention du 27 septembre 2007.

Monsieur le Maire demande à Christophe SIMONNET d'exposer les modifications souhaitées par la DDT (instruction des déclarations préalables et des certificats d'urbanisme a par la mairie).

Vu les mouvements de personnel à venir au secrétariat ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de ne pas valider cet avenant

2012-06-02 : Construction de locaux scolaires – Avenant n°2 au Lot 3

Monsieur le Maire présente une proposition rectificative des travaux de construction de locaux scolaires, sur le lot 3 (Bâtiment modulaire), marché du 8 septembre 2011, notifié le 19 octobre 2011 avec l'entreprise Yves COUGNAUD – Mouilleron-Le Captif – CS40028 – 85035 LA ROCHE SUR YON - montant initial du marché : 600000,00 € HT.

Vu la délibération du 2 mars 2012 concernant l'avenant n°1 acceptant la modification de travaux pour un montant de 856,10€ HT et portant le marché du lot 3 à 600 856,10€ HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte cette modification de travaux pour un montant de - 1235,10 € HT (soit - 0,11% du marché initial), ce qui porte le marché du lot 3 à 599 321,00 € HT.
- autorise Monsieur le Maire à signer ce document tel qu'il est annexé à la présente délibération.

2012-06-03 : Proposition de fusion du SIVOM Chey-Chenay-Sepvret et du SMC du Haut Val de Sèvre et Sud Gatine

Suite à la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Deux-Sèvres, la fusion entre le SIVOM Chey-Chenay-Sepvret et le SMC du Haut Val de Sèvre et Sud Gatine est proposée par la Préfecture.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de ne pas valider, à ce jour, la proposition de fusion entre les deux syndicats.
- de demander un complément d'informations sur cette fusion

2012-06-04 : Attribution de subventions

Monsieur le Maire demande à Sophie GUYON de proposer des attributions de subvention récemment sollicitées.

Sophie GUYON rappelle qu'une somme de 6 000 € a été inscrite au budget "Commune" 2012, compte 6574 "subvention de fonctionnement aux associations" et que 4 645 € ont déjà été attribué ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité l'attribution des subventions comme suit :

Organismes	Subvention 2012
Chambre des Métiers de la Vienne	45 €
Aumônerie de St Maixent l'Ecole	100 €

La demande de subvention de l'association "Vents et Tourments" suscitant la polémique, le conseil municipal décide de prendre une délibération différente pour cette demande.

2012-06-05 : Suppression du poste d'adjoint technique principal 1ère classe

M. le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

- vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 19 avril 2012,
- vu le départ à la retraite de l'agent technique principal 1^{ère} classe au 1^{er} février 2012,
- vu son remplacement par la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe au cours de la séance du conseil municipal du 2 mars 2012,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide la suppression de l'emploi de l'agent technique principal 1^{ère} classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

2012-06-06 : Tableau des effectifs des emplois permanents

M. le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil municipal,

- vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- vu la délibération n°2012-03-03 du 5 mars 2012 ;

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 01/10/2012 comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois			
		35h	11,92h	11,59h	8,45h
<u>Filière administrative</u>					
Adjoint administratif	Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	1			
	Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	1			
<u>Filière technique</u>					
Adjoint technique	Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	1			
	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	2	1	1	1

2012-06-07 : Restaurant scolaire - tarifs 2012/2013

Monsieur le Maire rappelle les tarifs actuellement en vigueur au restaurant scolaire : 2,20€ pour les enfants, 3,10€ pour le personnel affecté à l'école et 4,10€ pour les enseignants et stagiaires.

Après avoir étudié le prix de revient de ces repas et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

fixe le tarif unitaire des repas pour l'année scolaire 2012/2013 à :

2,20 € pour les enfants, pour le personnel affecté à l'école et pour les enseignants et stagiaires.

2012-06-08 : Garderie périscolaire - tarifs 2012/2013

Monsieur le Maire rappelle les tarifs actuellement en vigueur à la garderie : 1,25€ pour une présence matin, 1,55€ pour une présence soir et 2,10€ pour une présence matin + soir.

Après en avoir étudié le prix de revient, souhaitant garder l'aspect social et accessible de ce service et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

fixe les tarifs garderie, par enfant, pour l'année scolaire 2011/2012,

présence le matin : 1,25€

présence le soir : 1,55€

présence matin et soir : 2,10€

forfait pour dépassement d'horaire : 5€ par ¼ d'heure.

2012-06-09 : Désaffectation des parcelles AD 63 et AD 64

Suite aux travaux de réaménagement des locaux scolaires, les sanitaires (parcelle AD 63) et le local de rangement de la SEP (parcelle AD 64) ont été démolis.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de désaffecter les parcelles AD 63 et AD 64
- d'autoriser Monsieur le maire à prendre tous les actes nécessaires à la poursuite de cette affaire

2012-06-10 : Avenant n°1 à la convention relative au droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire

Monsieur le maire rappelle le contenu de la convention (service minimum lors des grèves à l'école) pour laquelle la Communauté de Communes "Arc en Sèvre" souhaite apporter une modification à l'article 6.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le maire à signer cet avenant tel qu'il est annexé à la présente délibération.

2012-06-11 : Attribution d'aide financière

Vu la demande de subvention de l'association "Vents et Tourments" reçue en mairie le 7 mai 2012 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 7 voix pour, 4 voix contre et une abstention :

- d'attribuer une aide financière de 150 € à l'association "Vents et Tourments" pour la création de l'association

*Exireuil, le 4 juin 2012
le maire,
Jérôme BILLEROT*